



Retraite des professionnels

## **NOVIAL AVENIR**

*Préparer votre retraite en toute sérénité :  
AXA veille sur l'avenir de vos proches.*

## AXA Prévoyance & Patrimoine

### La Protection Financière sur mesure des revenus et du patrimoine

*Vous souhaitez faire des choix pertinents et adaptés à votre situation personnelle, vous disposez de peu de temps, vous voulez vous appuyer en toute confiance sur un expert.*

*Vous écouter, vous informer et vous guider à chaque étape de votre vie dans un environnement juridique, fiscal, social et économique en constante évolution, tels sont les objectifs de votre Agent Général AXA Prévoyance et Patrimoine.*

*Votre Agent Général AXA Prévoyance et Patrimoine est un spécialiste pour établir le bilan de votre situation sociale et patrimoniale, pour vous apporter des solutions sur mesure de santé, prévoyance, retraite, banque et placements et vous accompagner tout au long de votre vie personnelle et professionnelle.*

# NOVIAL AVENIR et sa garantie de prévoyance incluse,

*une innovation AXA spécialement conçue pour les professionnels non salariés qui veulent s'assurer une retraite confortable, tout en assurant l'avenir de leurs proches.*

**Réservé aux travailleurs non salariés non agricoles, NOVIAL AVENIR cumule les avantages :**

■ **Le cadre fiscal favorable de la loi Madelin.**

■ **Les annuités garanties.**

■ **La possibilité de choisir le mode de gestion qui vous ressemble.**

NOVIAL AVENIR vous offre le choix entre 3 modes de gestion en harmonie avec votre profil d'épargnant : orientée, évolutive ou personnelle. Une sélection de supports répondant à vos objectifs et vos priorités vous est également proposée.

■ **Une rente versée à vie.**

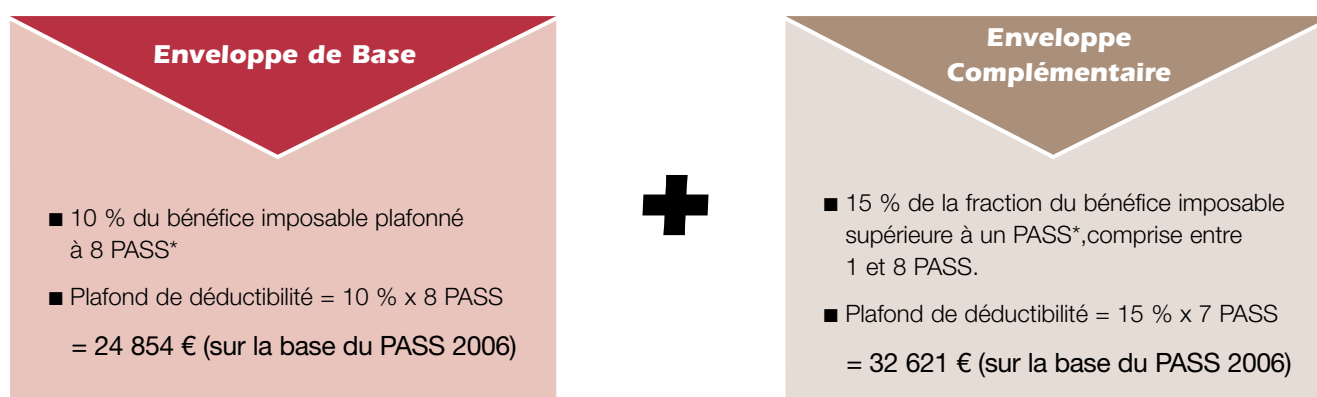
Dès votre départ en retraite, vous pourrez bénéficier de votre complément retraite versé sous forme de rente viagère, réversible ou non.

■ **Vous profitez du cadre fiscal favorable de la loi Madelin.**

En qualité de travailleur indépendant non salarié, vous bénéficiez de fait des nombreux avantages fiscaux qui vous sont réservés dans le cadre de la Loi Madelin :

**1** **déduction fiscale des cotisations d'épargne retraite :**

vos cotisations sont en effet déductibles de votre bénéfice imposable dans la limite des enveloppes Madelin et jusqu'à 57 475 € par an.



**= 57 475 € de plafond déductible fiscal Madelin maximal (cotisations d'épargne retraite)**

**2** la valeur de la capitalisation de la rente n'est pas soumise à l'ISF :

si la durée d'engagement sur NOVIAL AVENIR est supérieure ou égale à 15 ans, le capital ou la valeur de la capitalisation de la rente ne sera pas soumise à l'ISF\*\*.

\* Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (31 068 € en 2006)

\*\* ART 885 J du CGI et instruction fiscale 7-R-2-82 du 19/05/1982

# L'innovation AXA :

*une garantie complémentaire de prévoyance pour majorer la rente versée au bénéficiaire en cas de décès.*

## Le plus AXA

**NOVIAL AVENIR inclut une garantie complémentaire de prévoyance. Cette garantie assure une double protection pour le bénéficiaire qui percevra, au 60<sup>e</sup> anniversaire<sup>(1)</sup> de l'assuré, une rente à vie. Le capital constitutif de cette rente se compose des éléments suivants :**

- Réorientation sans frais sur les fonds en euros de l'épargne constituée au moment du décès de l'assuré et revalorisation jusqu'à la date d'entrée en jouissance de la rente.
- Ajout par AXA à cette épargne de 75% des versements qui auraient été versés par l'assuré jusqu'à son 60<sup>e</sup> anniversaire<sup>(1)</sup> (sur la base du montant de cotisation régulière fixé à l'adhésion) en leur appliquant la valorisation du fonds Novial Avenir Euros.

**Cette garantie est valable<sup>(2)</sup> en cas de décès de l'assuré avant son 60<sup>e</sup> anniversaire ou avant le 10<sup>e</sup> anniversaire de son adhésion s'il a souscrit après 50 ans.**

## Cas 1 : adhésion avant 50 ans

En cas de décès avant 60 ans, le bénéficiaire percevra une rente dont la date d'entrée en jouissance est fixée au 60<sup>e</sup> anniversaire<sup>(3)</sup> de l'adhérent. L'épargne constituée par les versements de l'assuré est réorientée sans frais dans le fonds NOVIAL AVENIR Euros et bénéficie des revalorisations jusqu'à cette date. Cette épargne sera majorée du montant prévu par la garantie de prévoyance, avant d'être convertie en rente et versée au bénéficiaire, quel que soit son âge.



**Prise en charge  
jusqu'au 60<sup>e</sup>  
anniversaire**

## Cas 2 : adhésion après 50 ans

En cas de décès au cours des 10 premières années du contrat, le bénéficiaire percevra une rente dont la date d'entrée en jouissance est fixée au 10<sup>e</sup> anniversaire de l'adhésion<sup>(3)</sup>. L'épargne constituée par les versements de l'assuré est réorientée sans frais dans le fonds NOVIAL AVENIR Euros et bénéficie des revalorisations jusqu'à cette date. Cette épargne sera majorée du montant prévu par la garantie de prévoyance, avant d'être convertie en rente et versée au bénéficiaire, quel que soit son âge.



**Prise en charge  
jusqu'au 10<sup>e</sup>  
anniversaire de  
l'adhésion au contrat**

(1) ou dixième anniversaire d'adhésion, si l'assuré était âgé de plus de 50 ans à l'adhésion à NOVIAL AVENIR.

(2) sous réserve des cas de résiliation et d'exclusion prévus au contrat.

(3) sur demande expresse du bénéficiaire, cette rente peut être immédiate mais dans ce cas l'attribution d'épargne sera minorée en conséquence.





Jacques  
43 ans, avocat

*“ C’est une double sécurité pour moi et pour mes proches. Préparer ma retraite en tant que professionnel indépendant est une nécessité. En père de famille responsable, je me dois également d’assurer l’avenir de mes proches pour le cas où il m’arriverait quelque chose. NOVIAL AVENIR constitue à ce titre une excellente préconisation dans la mesure où je bénéficie à la fois d’un complément de retraite intéressant et d’une garantie de prévoyance. J’ai donc immédiatement opté pour cette solution. ”*

## Le regard de l’Expert

**La particularité du contrat NOVIAL AVENIR : vous apporter un complément de retraite assorti d’une garantie de prévoyance.**

- NOVIAL AVENIR est recommandé aux professionnels indépendants pour se constituer une retraite dans un cadre fiscal favorable.
- NOVIAL AVENIR comprend une garantie de prévoyance destinée à conforter l’avenir de vos proches en cas de décès.
- Cette garantie de prévoyance est financée à l’aide de la cotisation annuelle régulière de la première année d’adhésion, déductible de votre disponible fiscal prévoyance (plafonné à 7 456 € sur la base du PASS 2006). L’ensemble des autres cotisations versées sont déductibles de votre disponible fiscal d’épargne retraite.





# Questions Réponses

## Q Mon conjoint peut-il bénéficier de NOVIAL AVENIR ?

**R** Votre conjoint peut parfaitement accéder aux avantages de NOVIAL AVENIR, à condition de répondre à 4 critères :

- 1 collaborer à votre activité sans être rémunéré
- 2 être inscrit au Registre du Commerce et des Métiers
- 3 être à jour, comme vous-même, de ses cotisations aux régimes obligatoires
- 4 ne pas exercer d'activité salariée supérieure à un mi-temps

## Q Que se passe-t-il en cas d'interruption des versements d'épargne ?

**R** La réglementation Madelin impose une régularité dans les versements. En cas d'interruption des versements d'épargne, le cadre fiscal de la loi Madelin ne s'applique plus. Il y a alors un risque de réintégration aux revenus imposables des primes déjà versées.

## Q Comment définir le montant de ma cotisation ?

**R** La périodicité et le montant de vos versements sont à définir en fonction de vos disponibilités et de votre besoin de complément retraite. Ils peuvent être modulés en cours de contrat. À l'adhésion, vous optez pour un versement minimum de base, et chaque année, **vous pouvez moduler entre 1 et 10 fois cet engagement minimum de base**. Vous pouvez choisir une cotisation annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle. La durée de cotisation est de 10 ans minimum, et s'étend jusqu'à l'âge du départ à la retraite.

### *Le regard de l'expert : en cas d'incident de parcours avant votre 60<sup>e</sup> anniversaire...*

A titre exceptionnel, vous pouvez récupérer votre épargne par anticipation, dans 2 cas précis :

- Invalidité 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie (conformément à la Sécurité sociale)
- Cessation d'activité non salariée suite à une liquidation judiciaire.

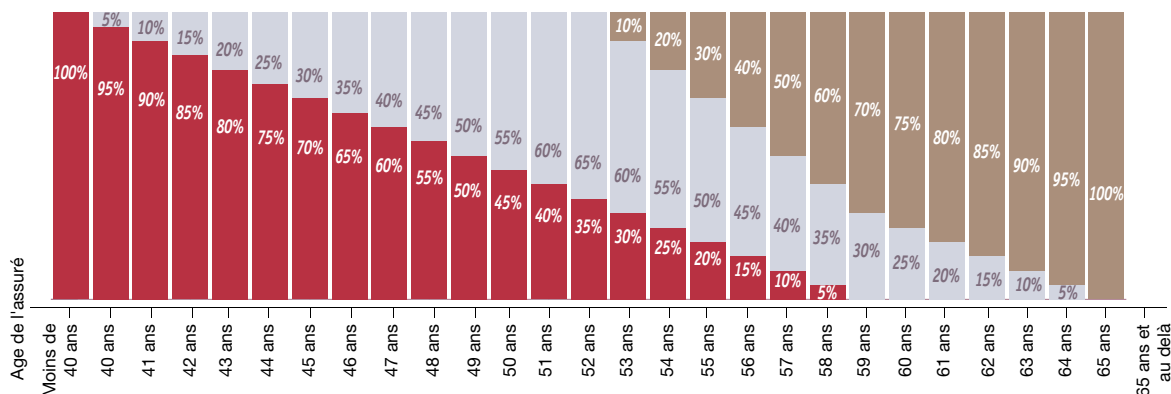


**Novial Avenir**  
Pour préparer votre retraite  
en toute sérénité.

## 3 modes de gestions adaptés à votre profil

### 1 La Gestion Évolutive

La répartition de votre épargne évolue automatiquement, sans aucun souci de gestion. La gestion évolutive est basée sur le fonds en euros, et sur les supports Diversis et Diversis Dynamique. Les premières années votre épargne est majoritairement investie sur le support visant à dynamiser votre investissement. Votre épargne est ensuite sécurisée progressivement année après année sur le support en euros, jusqu'à votre départ à la retraite.



### 2 La Gestion Orientée

Vous épargnez selon votre profil d'investisseur sur l'un des 2 supports « diversifiés » Diversis ou Diversis Dynamique.

### 3 La Gestion Personnelle

Vous choisissez pour chaque versement la répartition entre le fonds en euros et la sélection des 4 fonds qui vous est proposée ci-dessous.

## Les supports proposés

#### NOVIAL AVENIR Euros

Fonds en euros investi très majoritairement en obligations européennes de première catégorie (emprunts d'Etat). Orientation : un taux minimum garanti annuel, des intérêts définitivement acquis qui, chaque année, assurent la progression de votre épargne quoi qu'il arrive.

#### Diversis

FCP dont l'allocation de référence se répartit à 50 % sur les produits de taux. Orientation : allocation d'actifs révisée en permanence suivant la conjoncture des marchés, afin de traduire les anticipations des gestionnaires financiers.

#### Diversis Dynamique

FCP dit « dynamique », dont l'allocation de référence se répartit à 70 % sur les actions et 30 % sur les produits de taux. Orientation : allocation d'actifs révisée en permanence suivant la conjoncture des marchés, afin de traduire les anticipations des gestionnaires financiers.

### Les fonds spécifiques à la Gestion Personnelle

#### AXA Europe Actions

SICAV investie sur les actions des grandes capitalisations européennes. Orientation : gestion privilégiant la sélection des titres tout en intégrant l'allocation géographique, thématique et sectorielle.

#### AXA Indice France

SICAV investie sur les actions des grandes capitalisations françaises. Orientation : recherche de plus-values sur le long terme. AXA Indice France a pour objectif d'avoir une performance proche de celle de l'indice CAC 40.

#### AXA International Actions

SICAV investie sur les actions des grandes capitalisations mondiales, principalement américaines et françaises. Orientation : gestion sélectionnant les zones géographiques et les secteurs économiques les plus porteurs pour optimiser les résultats.

#### AXA Aedificandi

SICAV investie en actions de sociétés immobilières de la zone euro. Orientation : gestion privilégiant la croissance du marché immobilier sur le long terme. Sa diversification et sa moindre sensibilité aux fluctuations des marchés permettent de réduire le risque par rapport à un placement en actions traditionnel.

Vous souhaitez vivre pleinement votre vie, faire des projets et préparer l'avenir en toute confiance. Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent : vous, votre famille, vos biens, votre patrimoine.

**Chez AXA, c'est cela que nous appelons la « Protection Financière ».**

Pour faire des choix pertinents et adaptés à votre situation personnelle, vous disposez de peu de temps, vous voulez vous appuyer en toute confiance sur un expert.

## **AXA Prévoyance & Patrimoine**

### **La Protection Financière sur mesure des revenus et du patrimoine**

Votre Agent Général AXA Prévoyance et Patrimoine est un spécialiste pour établir le bilan de votre situation sociale et patrimoniale, pour vous apporter des solutions personnelles et professionnelles sur mesure en prévoyance, retraite, banque et placements et vous accompagner tout au long de votre vie.

[www.axa.fr](http://www.axa.fr)



**AXA France Vie** : Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Paris. **AXA Assurances Vie Mutuelle** : Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - SIREN 353 457 245. **Sièges sociaux** : 26, rue Drouot - 75009 Paris. **Entreprises régies par le code des assurances.**

*vivre Confiant*